

Des consultations psy gratuites ont lieu dans les quartiers défavorisés de Lyon.

Pendant la Covid-19, le conseil local de santé mentale de Lyon va vers les personnes en souffrance psychique

L'ESSENTIEL

Entretien avec Marie Denisot, coordonnatrice de trois conseils locaux de santé mentale (CLSM) du centre hospitalier Le Vinautier, Lyon.

La Santé en action : Quelles sont les missions des conseils locaux de santé mentale (CLSM) de Lyon ?

Marie Denisot : Le conseil local de santé mentale (CLSM) est avant tout un lieu de concertation, sur un territoire donné, entre l'ensemble des acteurs qui sont concernés par la santé mentale : les professionnels de la psychiatrie bien entendu, mais aussi tous ceux qui œuvrent dans le champ de la prévention et de la promotion de la santé. Le premier cercle des membres regroupe la psychiatrie publique et les usagers, les élus de la ville, les services sociaux de la Métropole, le centre de protection maternelle et infantile (PMI), et l'ensemble des acteurs sociaux de notre territoire. Le second cercle comprend les écoles, les crèches, les bailleurs sociaux, les structures médico-sociales et d'éducation populaire, les secteurs associatif et

■ **Lieux de concertation des acteurs de la santé mentale, les conseils locaux de santé mentale (CLSM) de Lyon tentent d'apporter des réponses concertées concrètes aux problématiques des personnes souffrant de troubles de la santé mentale : accès au logement, aux soins, lutte contre la précarité, etc. Mi-2020 après le premier confinement, des « Points écoute adultes » ont ainsi été créés dans les quartiers en difficulté de la ville. Des psychologues cliniciennes assurent des consultations gratuites au sein de structures de proximité, ouvertes aux personnes en situation de souffrance psychique, qui ne relèvent pas des services hospitaliers de psychiatrie et n'ont pas accès aux psychologues libéraux.**

caritatif. Notre rôle est d'animer ce réseau de partenaires et de monter des projets concrets pour répondre à des besoins identifiés sur le terrain, qu'il s'agisse d'accès au logement, d'aide à la parentalité, d'accès aux soins, de lutte contre l'isolement et la

précarité, etc. Sans oublier les actions visant à déstigmatiser la maladie mentale. Sur Lyon, les CLSM sont portés par le centre hospitalier Le Vinatier et co-financés par l'agence régionale de santé (ARS) et la ville de Lyon.

S. A. : Quel a été l'impact de la pandémie de Covid sur le CLSM ?

M. D. : La crise sanitaire a pu distendre des liens avec certains partenaires ou les renforcer avec d'autres. Quelques structures se sont recentrées sur leurs missions premières et se sont moins investies dans le partenariat. Cependant, globalement, l'existence du réseau a été utile à beaucoup : chacun a pu y avoir recours pour savoir quoi faire et comment. Il permettait de réfléchir ensemble à ce qui était en train de se passer. Par exemple, il s'est rapidement avéré que le port du masque par les professionnels des crèches pouvait entraver le développement des enfants ; ce point a beaucoup animé les échanges dont l'objectif était alors de chercher collectivement des adaptations dans les pratiques de chacun. Encore aujourd'hui, on constate que tout n'est pas revenu à la normale. Des habitudes ont changé, des personnes qui fréquentaient un centre social ont, par exemple, arrêté de le faire par peur de la contamination, et elles ne sont pas revenues.

S. A. : Comment le CLSM a-t-il traversé cette longue crise sanitaire ?

M. D. : Le premier confinement a donné un coup d'arrêt soudain à notre instance, dont le fonctionnement repose essentiellement sur la rencontre des acteurs. Le réseau a toutefois une existence solide. Comme beaucoup d'autres, nous avons utilisé la visioconférence pour continuer notre travail d'animation, y compris pour communiquer avec des usagers de la psychiatrie. Nous avons pu transmettre de l'information sur la façon dont était réorganisé l'accès aux soins pendant cette période chaotique, et atteindre ainsi les publics accompagnés. Puis nous sommes entrés en « mode croisière » de l'épidémie. Assez vite, à cause de la situation exceptionnelle que nous

traversions et qui affectait beaucoup de personnes, il y a eu une prise de conscience : la santé mentale concerne tout le monde. L'épidémie de Covid avait des conséquences à court terme, mais aussi à long terme. Les besoins augmentaient, que ce soit au niveau des jeunes, des étudiants, des familles ou des précaires. Nous en avons averti les élus, les institutions, etc. Davantage d'appels à projet se sont ouverts concernant la santé mentale et nous avons pu ainsi financer des actions pour répondre à ces besoins.

S. A. : Quelles actions ont pu être conduites ?

M. D. : Après le premier confinement, les CLSM de Lyon, en lien avec la Métropole et l'agence régionale de santé, ont contribué à mettre en place des « Points écoute adultes » dans les quartiers en difficulté de la ville. Il s'agit de consultations gratuites assurées par des psychologues cliniciennes au sein d'un centre social ou d'une maison de la métropole pour les Solidarités. Elles sont ouvertes aux personnes en situation de souffrance psychique, ne relevant pas des services hospitaliers de psychiatrie et n'ayant pas accès aux professionnels libéraux. Ce sont nos partenaires des secteurs médico-social ou associatif qui les orientent vers ce lieu. Les cinq Points écoute adultes de Lyon ont été pérennisés jusqu'à maintenant et nous travaillons à leur maintien dans l'avenir. Dès leur mise en place, ces consultations ont été très bien investies par les publics et par les partenaires. Nous avons également lancé des ateliers « Paroles » et « Bien-être », animés par des intervenants partenaires des CLSM, pour permettre aux gens de se retrouver, de retrouver une vie sociale, et d'exprimer comment ils avaient vécu les confinements. En 2021-2022, près d'une cinquantaine d'ateliers ont pu avoir lieu au sein de différentes structures de proximité (centres sociaux, maisons des jeunes et de la culture [MJC], accueils de jour, etc.). Lors des confinements suivants, nous avons pratiqué l'« aller-vers » en installant des stands sur les marchés, puisque le seul moment où il était possible de sortir était celui des courses. Ils étaient animés par

des coordinatrices santé de la ville de Lyon et par des professionnels de terrain. Grâce à cela, le lien avec le public ne s'est pas rompu.

S. A. : L'action du CLSM a-t-elle fait l'objet d'une évaluation scientifique extérieure ?

M. D. : Il n'y a pas eu d'évaluation scientifique, mais chaque année nous remettons un rapport d'activité à nos financeurs, à savoir : l'agence régionale de santé (ARS), la ville, les hôpitaux psychiatriques de Lyon. En outre, le Centre collaborateur de l'OMS (CCOMS), situé à Lille, produit, chaque année, un état des lieux national, que nous alimentons en répondant à un questionnaire portant sur les projets réalisés, les actions innovantes que nous pouvons mettre en avant, le degré d'implication des partenaires, etc.

S. A. : Quelles sont vos perspectives ?

M. D. : Nous souhaitons continuer de développer le travail en réseau autour de la santé mentale et enrichir les dispositifs structurants qui ont été mis en place, comme les Points écoute adultes. L'enjeu se situe également dans le renforcement de la coopération ville-hôpital notamment au sein des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) qui se mettent en place depuis quelques années sur les territoires. Les CPTS ont en effet pour missions-socles de favoriser l'accès à un médecin traitant, de fluidifier les parcours de soin et de développer les actions de prévention. Elles peuvent donc être un véritable levier pour la santé mentale sur un territoire. Si la pandémie a permis une prise de conscience concernant la santé mentale, le chantier reste de taille. Puisque la santé mentale implique de multiples acteurs, il est important de travailler à en faire davantage une mission commune notamment au niveau des financements. Des co-financements entre différentes institutions existent, mais ils peuvent être encore approfondis. Cela permettrait de pérenniser des actions essentielles pour l'empowerment en santé mentale. ■

Propos recueillis par Nathalie Quéruel, journaliste.